

CPOM

Contrat Pluriannuel d'Objectifs
et de Moyens 2025 - 2029



SMINOV

28 boulevard Jean Yole
85300 CHALLANS

Dreets

22 mail Pablo Picasso
BP 24209 - 44042 NANTES Cedex 1

Carsat Pays de la Loire

2 Place de Bretagne
44932 NANTES Cedex 9

Entre :

Ci-après dénommées "les parties"

SMINOV Dont le siège est établi à : 28 boulevard Jean Yole 85300 CHALLANS	La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Dont le siège est établi à : 22 mail Pablo Picasso BP 24209 44042 NANTES Cedex 1	La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Pays de la Loire Dont le siège est établi à : 2 place de Bretagne 44932 NANTES CEDEX 9
Représenté par son Président	Représentée par son Directeur régional	Représentée par sa Directrice
Monsieur André-Jean JOLLY	Monsieur Jérôme GIUDICELLI	Madame Christelle POISNEUF

Le comité régional de prévention et de santé au travail a donné un avis positif sur le présent Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) lors de la réunion du 20/11/2025.

Sommaire

1. Eléments de contexte	P 4
1.1 Preamble	
1.2 Objectifs généraux	
1.3 Carte d'identité du SPSTI	
2. Programmes d'actions	P 9
2.1 Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)	
2.2 Prévention du risque radon	
2.3 Parcours de formation d'infirmiers/ères en pratiques renforcées sur les risques professionnels	
3. Engagement des parties	P 19
4. Modalités de suivi et d'évaluation	P 20
5. Clause de confidentialité	P 20
6. Durée	P 21

1- Éléments de contexte

En application de l'instruction conjointe DGT/DRP sur les CPOM conclus avec les services de prévention et de santé interentreprises du 12/07/2024 :

1.1 Préambule

Le CPOM poursuit une double logique :

- La nécessité persistante d'une synergie des acteurs de la santé au travail en faveur d'un renforcement de la prévention
- La volonté d'établir un partenariat opérationnel où chacune des parties prenantes contribue de manière proportionnée et dans une logique d'optimisation de ses ressources.

1.2 Objectifs généraux

Le CPOM doit mettre en œuvre régionalement les priorités de santé au travail et de prévention telles que définies dans le Plan Santé au Travail 4, mais également les priorités d'actions de chaque partie prenante. Ces dernières découlent notamment :

- De la Convention d'Objectifs et de Gestion de la branche Accidents du Travail - Maladies Professionnelles (COG AT/MP) 2023-2028
- De la Convention d'Objectifs et de Gestion de la branche maladie 2023-2028 en matière de prévention de la désinsertion professionnelle
- Du Plan Régional de Santé au Travail 2021 - 2025 (PRST4) en déclinaison du PST4
- Du diagnostic territorial en santé au travail
- Du projet pluriannuel de chaque SPSTI

Par ailleurs et pour rappel, conformément à l'article D 4622-45 du Code du Travail, le contrat définit des actions visant à :

- Mettre en œuvre les priorités d'actions du projet pluriannuel et faire émerger les bonnes pratiques
- Promouvoir une approche collective et concertée, ainsi que les actions en milieu de travail
- Mutualiser, y compris entre les SPSTI, des moyens, des outils, des méthodes, des actions, notamment en faveur des plus petites entreprises
- Cibler des moyens et des actions sur certaines branches professionnelles, en faveur de publics particuliers ou sur la prévention de risques spécifiques
- Permettre le maintien dans l'emploi des salariés et lutter contre la désinsertion professionnelle.

1.3 Carte d'identité du SPSTI

1.3.1 Compétence géographique

Le territoire de compétence géographique s'étend sur les 7 cantons du Nord-Ouest Vendéen : Challans, Palluau, Saint Gilles Croix de Vie, Saint Jean de Monts, Beauvoir Sur Mer et les deux îles – île de Noirmoutier et île d'Yeu.

Au 31 décembre 2024, le SMINOV est au service de 4 420 entreprises adhérentes représentant un effectif de 28 932 salariés. Les salariés sont accueillis dans les 5 centres médicaux répartis dans les communes principales du Nord-Ouest Vendéen.

Actuellement les centres sont organisés de la manière suivante :

- Siège de l'Association à Challans
- 4 sites annexes : Le Fenouiller, Saint Jean de Monts, Noirmoutier, l'île d'Yeu
- Locaux d'entreprises



Effectifs par cantons au 31/12/2024 - 28 932 salariés répartis comme suit :

- Challans / Palluau : 13 069
- Beauvoir : 1 621
- Saint Gilles : 8 707
- Saint Jean de monts : 2 778
- Ile de Noirmoutier : 1 955
- Yeu : 802

1.3.2 Les équipes santé-travail du SMINOV

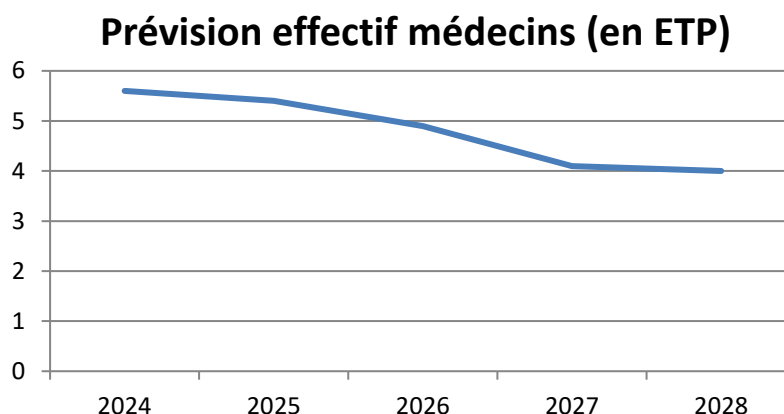
❖ Pôle médical

Le SMINOV n'a pas échappé à la diminution du nombre de médecins du travail constatée au niveau national puisque 2 médecins ont quitté le service depuis 2021.

Fin 2022, le SMINOV est parvenu à recruter 1 médecin du travail à temps complet.

Au 1er janvier 2025, les 7 médecins du travail représentent 5,6 médecins équivalent temps plein.

Cependant, un des médecins est actuellement en cumul emploi-retraite et 2 autres médecins sont proches d'un départ en retraite.



Le vieillissement des médecins laisse présager une réduction du nombre de médecins du travail d'ici 2028.

Pour anticiper l'insuffisance de médecins du travail et maintenir le suivi des salariés auprès des entreprises, le SMINOV a complété ses ressources en embauchant 5 infirmières en santé travail entre 2022 et 2025.

❖ **Pôle administratif**

L'équipe administrative qui gère le Sminov compte 5 personnes :

- 1 directrice
- 1 adjointe de direction support
- 1 comptable
- 1 gestionnaire adhérents
- 1 secrétaire d'accueil

❖ **Les équipes pluridisciplinaires**

La configuration des équipes santé travail doit permettre d'assurer un suivi individuel adapté des salariés, de renforcer les compétences techniques pour prévenir des risques professionnels et développer des actions de prévention en entreprise, et d'agir pour prévenir la désinsertion professionnelle et pour le maintien en emploi.

Au 01/05/2025, le SMINOV est organisé en 7 équipes pluridisciplinaire :

- 7 médecins du travail
- 9 infirmières en santé au travail
- 13 assistantes médicales
- 1 chargée de maintien en emploi
- 1 responsable du Pôle prévention/Ingénieur Hygiène et sécurité
- 1 psychologue du travail
- 1 ergonome
- 1 technicienne en prévention des risques professionnels
- 6 conseillères en prévention des risques professionnels
- 1 assistante du pôle prévention

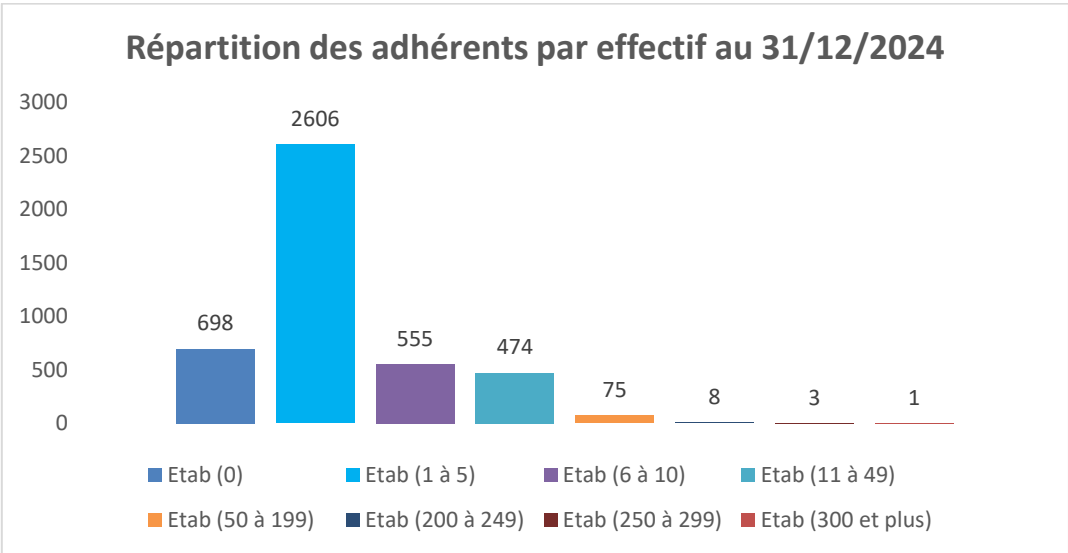
46 personnes au service des adhérents et de leurs salariés pour remplir les missions du SMINOV.

1.3.3 La typologie des entreprises du SMINOV

Répartition des entreprises par taille et par effectif au 31/12/2024

Tranches d'effectifs	Entreprises adhérentes		Salariés déclarés	
	En nombre	En % rapport adhérents	En nombre	En % rapport salariés
De 0 à 10	3 859	87,31	9990	34,53
De 11 à 49	474	10,72	9513	32,88
De 50 à 199	75	1,69	6442	22,27
De 200 à 249	8	0,19	1811	6,26
250 et plus	4	0,09	1176	4,06
Total général	4420	100	28932	100

87 % des entreprises du SMINOV emploient moins de 10 salariés qui représentent 34,5 % des salariés déclarés.

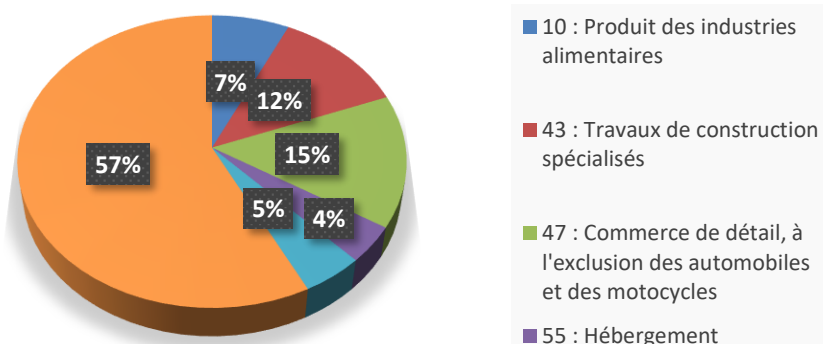


Répartition des entreprises par secteur d'activité au 31/12/2024

Ce tableau recense les effectifs des entreprises par secteurs d'activités.

10 : Produit des industries alimentaires	2039
43 : Travaux de construction spécialisés	3498
47 : Commerce de détail, à l'exclusion des automobiles et des motocycles	4237
55 : Hébergement	1182
56 : Restauration	1349
Autres	16 627

Répartition des effectifs par activité



5 secteurs d'activités emploient 43% des salariés suivis par le SMINOV.

2- Programmes d'actions

2.1 Prévention de la désinsertion professionnelle

La loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention la santé au travail affirme la volonté des pouvoirs publics de renforcer la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) en mobilisant les acteurs de la prévention primaire, secondaire et tertiaire œuvrant dans ce domaine.

Il s'agit notamment d'anticiper autant que possible la détection d'un risque de désinsertion professionnelle avant l'arrêt de travail (préventions primaire et secondaire) et la reprise d'un emploi pour les salariés en arrêt de travail (longue durée ou itératifs) (prévention tertiaire) afin de les accompagner dans les meilleurs délais vers un projet individualisé professionnel adapté à chaque situation en fonction de la capacité restante du salarié, des possibilités de son employeur ou du marché de l'emploi. Dans un objectif d'efficience, il s'agira en particulier de consolider les collaborations entre l'assurance maladie et les cellules PDP que les SPSTI auront à mettre en place, conformément à la loi pour renforcer la prévention en santé au travail.

Ces collaborations sont, en effet, nécessaires à la qualité des détections et des prises en charge des publics en risque de désinsertion professionnelle, que l'origine de leur situation soit liée à une maladie ou à un AT/MP.

Pilotes :

- **SPSTI** : Dr Caroline MOUCHET / Nathalie MASSON (Chargée Maintien en Emploi)
- **Dreets** : Dr Véronique MENNETRIER
- **Carsat** : M. Jacques MAINGUY (Responsable régional)



FICHE PROJET VOLET N° 1 – PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE

202506-SPS-CPOM

Version n°1

Détails du projet																					
Contexte & origine du besoin	<u>Contexte :</u> -La loi d’août 2021 qui inclut la PDP dans l’offre socle des SPSTI et qui demande aux SPSTI de se doter de cellules PDP. -Le Plan Santé Travail 4 qui définit la PDP comme un axe prioritaire pour 2021-2025. -Projet de service 2022-2027 du SMINOV. <u>Les origines du besoin :</u> La population menacée de désinsertion professionnelle est appelée à croître. Elle est estimée entre 1 à 2 millions de personnes, soit 5 à 10 % des salariés concernés à court-moyen terme au niveau national (Rapport IGAS 2017)																				
Estimation des gains (qualitatifs, quantitatifs)	Meilleure connaissance des dispositifs d’accompagnement PDP pour salariés et entreprises – Echanges entre les partenaires plus fluides																				
Date de démarrage	09/2025																				
Date de clôture	12/2029																				
Pilotes	Dr MOUCHET Caroline Médecin coordonnateur, Nathalie MASSON Chargée de maintien en emploi																				
Objectif(s)	-Amélioration connaissance PDP (visites médicales, essais encadrés, RDV de liaison...) pour les adhérents, salariés et prestataires (médecin de ville, infirmières, centres de santé, kinésithérapeute) -Amélioration la coordination entre les différents acteurs en lien avec la PDP (service social, CAPEMPLOI...) -Amélioration de la prise en charge précoce des salariés en risque de désinsertion en activité ou en arrêt de travail. Accompagnement pour tous les salariés.																				
Les grandes étapes et leur planification	<table><tr><th>Objectif</th><th>Actions à mettre en place</th><th>Acteurs</th><th>Echéances</th></tr><tr><td rowspan="4">Améliorer la connaissance de la PDP</td><td>Information sur la PDP en interne des assistantes médicales, des conseillères en prévention et de la gestionnaire adhérents.</td><td>SMINOV</td><td>1er trim 2026</td></tr><tr><td>Sensibilisations/information PDP à déployer auprès des CSE/CSSCT. (Courrier d’information transmis par mail aux membres CSE/IRP en début d’année). Sensibilisation réalisée avec appui du guide de sensibilisation PDP de la DREETS.</td><td>SMINOV/ DREETS</td><td>1er sem 2026 3/an jusqu’à la fin 2029</td></tr><tr><td>Sensibilisations collectives auprès des employeurs par branche d’activité. Appui de la CARSAT risque pro pour déterminer les cibles prioritaires.</td><td>SMINOV/CARSAT</td><td>3e trim 2026</td></tr><tr><td>Information des partenaires extérieurs (professionnels de santé...) sur les visites de pré-reprise. Définir les modalités de transmission des informations sur la PDP aux com/ CPTS/maison de santé/ associations. Information PDP faite auprès des</td><td>Newsletter CDOM</td><td>4e trimestre 2025</td></tr></table>				Objectif	Actions à mettre en place	Acteurs	Echéances	Améliorer la connaissance de la PDP	Information sur la PDP en interne des assistantes médicales, des conseillères en prévention et de la gestionnaire adhérents.	SMINOV	1er trim 2026	Sensibilisations/information PDP à déployer auprès des CSE/CSSCT. (Courrier d’information transmis par mail aux membres CSE/IRP en début d’année). Sensibilisation réalisée avec appui du guide de sensibilisation PDP de la DREETS.	SMINOV/ DREETS	1er sem 2026 3/an jusqu’à la fin 2029	Sensibilisations collectives auprès des employeurs par branche d’activité. Appui de la CARSAT risque pro pour déterminer les cibles prioritaires.	SMINOV/CARSAT	3e trim 2026	Information des partenaires extérieurs (professionnels de santé...) sur les visites de pré-reprise. Définir les modalités de transmission des informations sur la PDP aux com/ CPTS/maison de santé/ associations. Information PDP faite auprès des	Newsletter CDOM	4e trimestre 2025
Objectif	Actions à mettre en place	Acteurs	Echéances																		
Améliorer la connaissance de la PDP	Information sur la PDP en interne des assistantes médicales, des conseillères en prévention et de la gestionnaire adhérents.	SMINOV	1er trim 2026																		
	Sensibilisations/information PDP à déployer auprès des CSE/CSSCT. (Courrier d’information transmis par mail aux membres CSE/IRP en début d’année). Sensibilisation réalisée avec appui du guide de sensibilisation PDP de la DREETS.	SMINOV/ DREETS	1er sem 2026 3/an jusqu’à la fin 2029																		
	Sensibilisations collectives auprès des employeurs par branche d’activité. Appui de la CARSAT risque pro pour déterminer les cibles prioritaires.	SMINOV/CARSAT	3e trim 2026																		
	Information des partenaires extérieurs (professionnels de santé...) sur les visites de pré-reprise. Définir les modalités de transmission des informations sur la PDP aux com/ CPTS/maison de santé/ associations. Information PDP faite auprès des	Newsletter CDOM	4e trimestre 2025																		

	Communauté de Communes de notre territoire géographique (Challans et St Jean de Monts) depuis 2022 lors du CLS (Contrat Local Santé 2022/2025)	SMINOV	3 ^{ème} trimestre 2026
Améliorer la coordination avec les partenaires institutionnels	Coconstruire les modalités d'échanges entre le SMINOV et la Carsat et en suivre la volumétrie. Rencontre régulière avec le service social et incitation du service social auprès des assurés pour contacter le service du SMINOV. Participation mensuelle à l'Instance Locale de Coordination de l'Assurance Maladie Coordination avec CAP EMPLOI : point régulier avec chargée de maintien CAP EMPLOI et les médecins du travail sur les dossiers en cours de maintien dans l'emploi. Réunion annuelle avec partenaires CAP EMPLOI, service social assurance maladie, le pôle médical et la chargée de maintien en emploi	CARSAT/SMINOV	Fin 2026
Accroître le nombre de mise en place de dispositifs PDP	Organisation interne sur le déploiement des essais encadrés ... Amélioration du partenariat avec la CARSAT afin de faciliter la mise en place des essais encadrés/ CRPE/MOAIJ... Promouvoir les RDV de liaison+ visite de pré reprise	SMINOV/CARSAT	Fin 2025 2e trim 2026

2.2 Prévention du risque radon

Le radon est un gaz radioactif naturel qui présente un caractère cancérogène certain pour l'homme (cancer du poumon / Centre international de recherche sur le cancer - CIRC). Le nombre de décès attribuable au radon en France métropolitaine est estimé à 3 000 cas par an. La région des Pays de la Loire est fortement impactée par la présence de radon.

L'objectif de cette action est de favoriser l'évaluation du risque radon en entreprise en privilégiant les zones à potentiel radon 2 et 3.

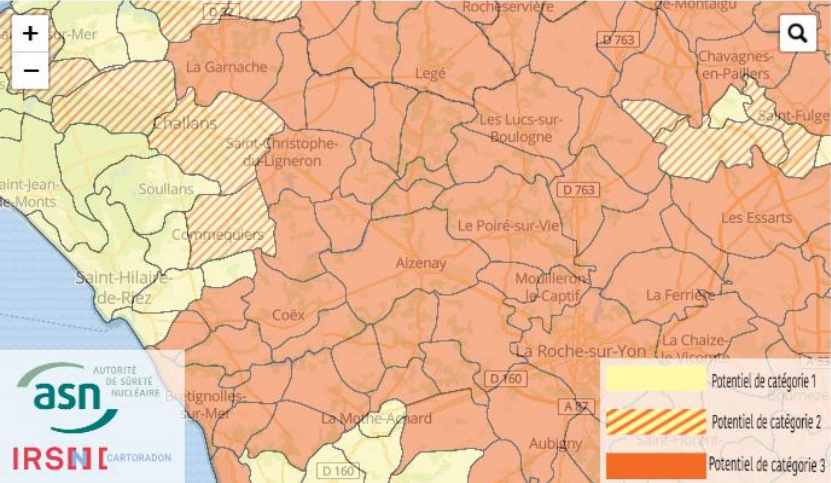
Pilotes :

- **SPSTI** : Jean-Baptiste ORAIN (Responsable Pôle prévention)
- **Dreets** : Grégory MENEZ (Ingénieur prévention)
- **Carsat** : Virginie DURGEAUD (Ingénieur conseil)

Fiche action

	FICHE PROJET VOLET N° 2 – LE RISQUE RADON	202506-SPS-CPOM
		Version n°1

Description du projet	Le SMINOV s'inscrit pleinement dans le projet régional décrit dans la fiche projet de PRESANSE PDL.			
Pilotes	Pilote DREETS : Grégory MENEZ (Ingénieur prévention) Pilote CARSAT : Virginie DURGEAUD (Ingénieur Conseil) Pilote SMINOV : Jean-Baptiste ORAIN (responsable pôle prévention) Co-pilote SMINOV : Dr GROSSIN (Médecin du travail) – Nathalie TOURHZA (Technicienne hygiène sécurité)			
Ressources humaines	- Equipe prévention (Technicien hygiène sécurité, conseillère prévention, ingénieur hygiène sécurité) - Equipe médicale (Médecin du travail et infirmière santé au travail) - Professionnels DREETS et CARSAT			
Objectifs	- Informer les entreprises concernées des risques liés à l'exposition au radon et des mesures de prévention à mettre en place - Accompagner les entreprises dans la démarche d'évaluation et de maitrise du risque Radon			
Grandes étapes du projet	Objectifs	Actions	Acteurs	Echéance/ Calendrier
	Identifier les entreprises les plus concernées par le sujet (communes en zones 2 et 3)	Dresser la liste des entreprises zones 2 et 3	SMINOV	Deuxième semestre 2025
	Favoriser la monter en compétences des intervenants du SMINOV (médicaux et techniques) sur le risque radon et les modalités d'évaluation du risque	Formation de référents pour le service	CARSAT/DREETS	Octobre 2025
		Diffusion de l'information en interne	SMINOV	Dernier trimestre 2025
	Sensibiliser les entreprises sur les risques liés à l'exposition au radon	Diffusion d'informations via site internet et/ou mail – diffusion de docs lors des visites et AMT- informations diffusées à l'occasion des CSSCT	SMINOV	Sur la période septembre/décembre entre 2025 à 2029
	Accompagner les entreprises dans l'évaluation du risque radon	Accompagnement des entreprises demandeuses	SMINOV	A partir janvier 2026
	Accompagner les entreprises dans la recherche et la mise en place de mesures de prévention pour limiter l'exposition afin de réduire l'exposition des salariés	Accompagnement des entreprises demandeuses	SMINOV	A partir janvier 2026

Cibles	- Entreprises situées en zone catégories 2 et 3 (8 communes catégorie 2 – 21 catégorie 3) 
Moyens mise en œuvre	- Réalisation et/ou diffusion de supports de communication - Diffusion ciblée d'information auprès des adhérents concernés - Accompagnement des entreprises dans la réalisation des mesurages - Accompagnement des entreprises dans la mise en place de mesures de prévention
Indicateurs	- Nombre d'entreprises sensibilisées sur les risques liés à l'exposition au radon - Nombre d'entreprises accompagnées sur l'évaluation du risque radon - Nombre d'entreprises ayant mis en place des mesures de prévention spécifique pour réduire le risque radon

2.3 Parcours de formation d'infirmiers/ères en pratiques renforcées sur les risques professionnels (facultatif)

L'objectif de cette action est de construire et déployer un parcours de formation pour des infirmiers en pratiques renforcées permettant l'acquisition d'un niveau de compétence pour une délégation renforcée. Cette formation doit approfondir le paragraphe 2 de la formation IDEST (Infirmier(ère) en service de prévention et de santé au travail) : « 2° La connaissance des risques et pathologies professionnels, notamment de ceux qui sont spécifiques au monde agricole, et des moyens de les prévenir ».

Son périmètre : prévention primaire des risques professionnels, de l'évaluation à l'analyse et au suivi des situations et des facteurs de risques notamment multifactoriels.

Pilotes :

- **SPSTI** : Géraldine DELPIAS (Directrice) / Anne-Sophie PONTOIZEAU (IST)
- **Dreets** : Dr Véronique MENNETRIER
- **Carsat** : Cathy BERNATETS

Éléments de contexte :

La compétence de la Carsat en termes d'ingénierie de formation et d'identification des risques professionnels constitue une opportunité à un tel projet. Parallèlement, le besoin de formation des IDEST dans un contexte de pénurie médicale est un besoin identifié par les SPSTI. Pour la Dreets, il s'agit également de créer les conditions favorables au suivi des adhérents et des salariés suivis dans des conditions maîtrisées et renforcées, dans un contexte de pénurie médicale durable.

Descriptif de l'action :

- Préparation du parcours de formation avec mise en place d'un prérequis.
Cette « évaluation » a pour but de s'assurer que les infirmiers ont le niveau de base requis. Evaluation par la Carsat (2025). Si l'infirmier/ère n'a pas le niveau suffisant, un retour lui sera fait pour qu'il puisse compléter les points qui ressortent de son évaluation individuelle. Ce complément est de la responsabilité de chaque SPSTI.
- Parcours de formation constitué de 2 modules :
 - Une formation généraliste à la prévention des risques :
 - Ensemble de modules complémentaires à la formation de base IDEST, réglementaire, pour atteindre les compétences EVRP-SDC-Analyse AT. Formation d'une durée de 5 jours au maximum (selon programme établi par la Carsat) et réalisée par un organisme de formation habilité EVRP-SDC et référencé Analyse AT par la Carsat PDL (formation payante).
 - Un approfondissement des risques multifactoriels et cumulatifs dans le temps les plus fréquents : Risques chimiques, TMS, RPS. Formation d'1 journée pour chaque thématique, organisée et prise en charge par la Carsat (sauf les repas).

Ressources : compétences internes Carsat, compétences externes.

e

	FICHE PROJET VOLET N° 3 – PARCOURS DE FORMATION DES INFIRMIERS EN PRATIQUES RENFORCEES	202506-SPS-CPOM
		Version n°1

Nom du projet	<i>Parcours de formation d' «Infirmiers en pratiques renforcées» -</i>
Description du projet	Parcours de formation pour des infirmiers en pratiques renforcées permettant l'acquisition d'un niveau de compétence pour une délégation renforcée.

Détails du projet													
Contexte & origine du besoin	Le SMINOV subit pleinement la pénurie de ressources médicales. : 7 médecins à ce jour pour un ETP de 5.6 et une répartition par âge ci-dessous. Médecins du travail - Effectif 2024 (% total équivalent temps plein) <table border="1"> <thead> <tr> <th>Tranche d'âge</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>65 à 74 ans</td> <td>45%</td> </tr> <tr> <td>55 à 64 ans</td> <td>18%</td> </tr> <tr> <td>45 à 54 ans</td> <td>16%</td> </tr> <tr> <td>35 à 44 ans</td> <td>21%</td> </tr> <tr> <td>30 à 34 ans</td> <td>0%</td> </tr> </tbody> </table> • Dans ce contexte, avec le départ imminent de 3 médecins à la retraite, (dont 1 en décembre) il semble nécessaire de former 3 ou 4 IIST (à savoir que les IST du SMINOV à former ont plus de 3 ans d'expérience dans la pratique de la santé au travail parmi les 9 IST du service), à : • Un renforcement de compétences en santé en partenariat avec l'université d'Angers • Un renforcement de compétences pour l'évaluation des risques professionnels • Un stage de mise en pratiques des compétences acquises avec un tutorat organisé par un médecin du travail La compétence de la Carsat en termes d'ingénierie de formation et d'identification des risques professionnels constitue une opportunité à un tel projet en lien avec les besoins du SMINOV. S'agissant du volet relatif à l'évaluation des risques professionnels : • Préparer le parcours de formation avec mise en place d'un prérequis, Cette « évaluation » a pour but de s'assurer que les infirmiers ont le niveau de base requis (décret 2022 et expérience ou capacité individuelle). • Déterminer le contenu de la formation généraliste à la prévention des risques entre les SPSTI et la CARSAT et un approfondissement des risques multifactoriels (sous l'angle des maladies professionnelles notamment) et cumulatifs dans le temps les plus fréquents : Risques chimiques, TMS, RPS. • Déterminer les travaux d'application souhaités pour les infirmiers formés. • Définir les modalités d'évaluation des stagiaires en fin de parcours de formation	Tranche d'âge	Pourcentage	65 à 74 ans	45%	55 à 64 ans	18%	45 à 54 ans	16%	35 à 44 ans	21%	30 à 34 ans	0%
Tranche d'âge	Pourcentage												
65 à 74 ans	45%												
55 à 64 ans	18%												
45 à 54 ans	16%												
35 à 44 ans	21%												
30 à 34 ans	0%												
Estimation des gains (qualitatifs, quantitatifs)	Créer les conditions pour renforcer les délégations auprès d'infirmiers en santé au travail expérimentés et formés sous l'angle des risques professionnels, une des compétences nécessaires au renforcement de la délégation par les MDT (en pénurie structurelle).												

	Acquisition de compétences renforcées de 3 ou 4 futurs infirmiers en pratiques renforcées.
Date de démarrage	Dernier trimestre 2025 (conception de la formation)
Date de clôture	2029, durée du CPOM3
Animateurs du projet	Géraldine DELPIAS (DG SMINOV) / Anne-Sophie Pontoizeau (coordonnatrice IST SMINOV) Dr Véronique MENNETRIER / DREETS Cathy BERNATETS / CARSAT
Objectif(s) <i>(Simple, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporel)</i>	Construire et déployer un parcours de formation pour trois infirmiers en pratiques renforcées sur le volet de l'évaluation des risques professionnels permettant l'acquisition d'un niveau de compétence pour une délégation renforcée.

3- Engagement des parties

3.1 Engagement du Service Prévention et de Santé au Travail

- Accroître les actions de prévention primaire dans le but de prévenir le risque de désinsertion professionnelle ;
- Poursuivre et amplifier le travail engagé afin de maintenir en emploi tout salarié de notre secteur ;
- Mettre en œuvre le projet régional de santé au travail ;
- Apporter une aide plus importante aux entreprises dans le domaine de la prévention, notamment en exploitant les données statistiques et toute ressource fournie par les partenaires, et améliorer la qualité individuelle et collective de la prévention des risques professionnels ;
- Développer les compétences des infirmières afin de pallier la démographie décroissante des médecins du travail ;
- Former les équipes afin de développer les actions sur le risque « radon » ;
- Apporter un appui aux demandes de prévention initiées par les petites et moyennes entreprises ;
- Diffuser les supports d'information et ressources documentaire des partenaires ;
- Mutualiser et cibler des moyens, des outils, des méthodes sur certaines branches professionnelles.

3.2 Engagement de la Carsat

- Apport de données statistiques de sinistralité des secteurs d'activités relevant du régime général ;
- Appui documentaire et diffusion de documentation du réseau des Carsat et de l'INRS relatives aux thématiques du présent CPOM ;
- Assistance technique pour la mise en œuvre d'actions nécessitant une expertise élevée dans l'évaluation des risques et la prévention, dans les limites de nos capacités d'intervention ;
- Appui technique aux intervenants en prévention des risques professionnels du service de santé au travail ;
- Organisation de réunions d'information ;
- Aides financières aux entreprises pour accompagner certaines actions prévues au présent CPOM, dans le respect du cadre réglementaire, et dans la limite des crédits disponibles.

3.3 Engagement de la Dreets

- Appui de la cellule pluridisciplinaire santé travail du pôle travail (ingénieurs de prévention, médecin inspecteur du travail, dans la limite de leurs disponibilités) ;
- Mise à disposition de données statistiques (SUMER, réseau EVREST, MCP, ...) ;
- Participation à l'animation et au pilotage des échanges entre SPSTI, Carsat, Dreets ;
- Publication et diffusion de ressources documentaires (plaquettes, guides, fiches ...) ;
- Organisation de sessions de formation et d'information, colloques, séminaires sur des thèmes retenus par un ou plusieurs SPSTI ;
- Diffusion des bonnes pratiques.

4- Modalités de suivi et d'évaluation

Le suivi de la mise en œuvre du CPOM fera l'objet d'un bilan final.

Chaque année, un bilan sera également réalisé afin de permettre d'identifier les difficultés éventuelles et de modifier si besoin les modalités d'actions et de fonctionnement.

En parallèle, les pilotes des 3 structures signataires pourront organiser, si besoin, des rencontres dans le cadre du déploiement des actions.

5- Clause de confidentialité

Les parties s'engagent à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

6- Durée

En application des dispositions de l'article D4622-47 du code du travail, il est convenu que le présent Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens est conclu pour une durée de quatre ans qui court à compter de la date de sa signature par l'ensemble des parties.

Signature des parties

Fait en 3 exemplaires, le 20 novembre 2025



André-Jean JOLLY
Président



Jérôme GIUDICELLI
Directeur régional



Christelle POISNEUF
Directrice